



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE

smeat

www.scot-toulouse.org

F1A – DIAGNOSTIC AGRICOLE ET PRÉCONISATIONS

**PROPOSITION D'ETUDE AGRICOLE
DANS LE CADRE DE LA
DEUXIEME REVISION DU SCOT DE LA GRANDE
AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Maître d'ouvrage

SMEAT

Maître d'œuvre

Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

10 Décembre 2019

**ENGAGEMENT
DE SERVICE**

SERVICES AUX AGRICULTEURS
ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221

AFNOR CERTIFICATION

www.afnor.org
Conseil-Formation
Etude-Diagnostic

SOMMAIRE :

1.	Contexte.....	3
2.	Les apports de la Chambre d'agriculture dans le cadre de la deuxième révision du SCOT de la Grande agglomération toulousaine (GAT)	4
3.	Méthodologie proposée.....	5
3.1	- Compléments aux travaux de diagnostics réalisés par les équipes de l'AUAT	5
3.2	- Analyse spatiale des enjeux agricoles sur les secteurs de franges urbaines.....	5
3.3	- Analyse prospective, et identification des besoins de l'agriculture	6
4.	Conditions de réalisation de l'étude	9
4.1	- Délais.....	9
4.2	- Réunions	9
4.3	- Equipe d'étude.....	9
4.4	- Montant de la Prestation.....	10
4.5	- Modalités de règlement.....	10
4.6	- Conditions de réalisation	11
4.7	- Contacts	11

1. Contexte

Le SMEAT a engagé la deuxième révision du SCOT de la Grande agglomération toulousaine par délibération du comité syndical du 8 janvier 2018.

Cette deuxième révision doit permettre d'engager des travaux plus approfondis et des réflexions prospectives au-delà de l'horizon 2030, qui n'avaient pu être menés lors de la première révision, contrainte dans les délais, par des obligations de mise à jour réglementaires.

En juin 2018, lors d'une réunion d'échanges sur l'agriculture en présence des élus et équipes techniques du SMEAT et de la Chambre d'agriculture, cette dernière a remis au SMEAT une note d'enjeux agricoles dans laquelle elle met l'accent sur la nécessité :

- de prendre en compte l'ensemble des composantes de l'agriculture et sa multifonctionnalité,
- d'identifier et qualifier les enjeux agricoles,
- d'associer la profession agricole à la réflexion prospective sur l'agriculture.

Une nouvelle rencontre a été organisée en juin 2019 avec les nouveaux représentants de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, élus en janvier 2019.

A la suite de ces échanges, les élus du SMEAT ont souhaité que la Chambre d'agriculture précise les points sur lesquels elle pourrait accompagner le SMEAT sur le volet agricole du SCOT et les conditions de cet accompagnement.

Rappel du rôle et des missions de la Chambre d'agriculture

Le code rural définit le rôle des Chambres d'agriculture et ses différentes missions (Art. L511-1 et suivants).

Une mission de représentation

La Chambre d'Agriculture est consultée par l'Etat et les collectivités territoriales sur toutes les questions relatives à l'agriculture, à la valorisation de ses productions, à la prévention des risques naturels, à la mise en valeur des espaces naturels et des paysages et à la protection de l'environnement. Elle émet des avis et formule des propositions sur toutes questions visant le développement durable de l'agriculture et de la forêt. La Chambre d'Agriculture participe à de nombreuses commissions mises en place par les pouvoirs publics aux côtés des autres organismes à vocation générale notamment le syndicalisme.

Une mission d'intervention

La Chambre d'Agriculture contribue à l'animation et au développement des territoires ruraux. Les services réalisés sont définis dans des programmes d'intérêt général arrêtés par les élus. Ces programmes consistent à informer et conseiller les agriculteurs, à proposer des démarches d'adaptation et d'innovation, à accompagner des projets structurants et à promouvoir l'agriculture. La Chambre d'agriculture privilégie l'action collective et le service de proximité.

Elle intervient également auprès des collectivités territoriales en qualité d'expert sur des projets se rapportant à l'environnement, à la gestion de l'espace, à l'urbanisme ainsi qu'à l'émergence de projets et à la création de richesses dans les territoires.

Pour ce faire, la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne dispose de compétences multidisciplinaires réparties sur plusieurs sites au niveau du département (14 conseillers agricoles de secteur épaulés par des spécialistes, des chargés d'études et de mission).

2. Les apports de la Chambre d'agriculture dans le cadre de la deuxième révision du SCOT de la Grande agglomération toulousaine (GAT)

La Chambre d'agriculture accompagne les travaux de révision du SCOT dans le cadre :

- des missions de représentation dites missions consulaires,
- des missions d'intervention auprès des collectivités territoriales. Dans ce cas, son intervention est précisée et encadrée par une convention de prestation d'étude.

Mission consulaire :

Rappel des travaux réalisés au titre de la mission consulaire de la Chambre d'agriculture dans le cadre du SCOT :

- La rédaction de la « note d'enjeux agricoles » (juin 2018),
- La participation aux ateliers thématiques,
- La participation aux réunions des personnes publiques associées et la rédaction des observations sur les documents présentés lors de ces réunions,
- L'analyse du projet de SCOT arrêté et la rédaction des observations et avis.

Contribution technique :

En réponse aux attentes des élus du SMEAT et pour faire suite à la réunion d'échanges techniques du 22 juillet 2019 (SMEAT, AUAT, Chambre d'agriculture), la présente proposition d'étude précise le contenu technique d'une contribution des services de la Chambre d'agriculture aux études et travaux de la 2^{ème} révision du SCOT GAT.

La Chambre d'agriculture propose d'organiser ces travaux en trois parties :

- 1 - Compléments aux travaux de diagnostics réalisés par les équipes de l'Auat,
- 2 - Analyse spatiale des enjeux agricoles sur les secteurs de franges urbaines,
- 3 - Analyse prospective sur les besoins de l'agriculture.

Le contenu méthodologique proposé et le montant de ces travaux et expertises sont précisés aux chapitres suivants.

Focus sur la mise en place du Projet Agricole Départemental (PAD) :

Dans le cadre de la nouvelle mandature, les représentants de la Chambre d'agriculture se sont engagés à mettre en place un Projet Agricole Départemental.

Le PAD a été institué par la Loi de Modernisation Agricole de 1995. Il fixe les priorités des productions et d'aménagement des structures d'exploitation au niveau départemental.

Les travaux d'élaboration du PAD se font en collaboration avec les services de l'Etat, la profession agricole et l'ensemble des partenaires du monde agricole.

Le lancement des travaux du PAD est prévu à l'automne 2019 en vue d'une finalisation au cours du premier semestre 2020.

Le SCOT devra prendre en compte les orientations du futur Projet Agricole Départemental.

3. Méthodologie proposée

3.1 - Compléments aux travaux de diagnostics réalisés par les équipes de l'AUAT

Le volet agricole du diagnostic général du SCOT est réalisé par les équipes techniques de l'AUAT.

La Chambre d'agriculture apportera des approfondissements et compléments pour alimenter le volet agricole.

Ces apports complémentaires sont regroupés en trois thèmes détaillés ci-après.

1. Connaissance plus précise du profil de l'agriculture sur le territoire :

- Nombre d'exploitations et leur profil, (statut, âge des exploitants, orientation technico économique, évolution sur les 10 dernières années, ... et part du territoire sur l'ensemble du département),
- Repérage des surfaces agricoles et principales productions (analyse cartographique à partir du RPG N-2),
- Repérage des ateliers d'élevage (représentation et analyse cartographique à partir des bases de données internes à la Chambre d'agriculture),
- Repérage cartographique des Signes Officiels de qualité.

2. Renouvellement des exploitations : dynamique « départ – installation »

Analyse réalisée à partir des bases de données internes du réseau des Chambres d'agriculture (nombre, profil, âge des exploitants, évolution et part du territoire sur l'ensemble du département ...).

3. Approche de l'économie agricole : poids du secteur agricole dans l'économie du territoire :

- Identification et profil des filières amont et aval de la production agricole primaire,
- Les emplois (direct et indirect),
- Estimation de la valeur du potentiel de production des terres agricoles.

Pour chacun des thèmes une note commentée et illustrée sera réalisée dont le contenu pourra être intégré au diagnostic.

3.2 - Analyse spatiale des enjeux agricoles sur les secteurs sous pression urbaine

Le souhait de disposer d'informations spatialisées de l'activité agricole a été formulé par les élus.

La réalisation d'un diagnostic agricole exhaustif, nécessitant des enquêtes individuelles auprès des exploitants agricoles, ne revêt pas un caractère indispensable à l'échelle du SCOT qui couvre un territoire relativement vaste. Ce type d'investigation relève des travaux à mener dans le cadre des diagnostics agricoles des PLU/PLUi.

L'approche spatiale est cependant primordiale, le SCOT pouvant cartographier les prescriptions de protection des espaces agricoles.

La Chambre d'agriculture dispose d'une base méthodologique et des outils pour mener des analyses à l'échelle spatiale.

Il s'agira d'identifier les enjeux agricoles et de les hiérarchiser à partir de l'analyse de critères à définir.

Les critères représentant des enjeux pour l'agriculture seront décrits et explicités.

Une grille de notation pour chaque critère sera réalisée, en vue de hiérarchiser les enjeux. Des tests seront réalisés pour vérifier la pertinence des critères retenus et des notes attribuées.

Les données seront saisies et traitées sous SIG.

Les résultats du traitement seront cartographiés, analysés et commentés.

Au préalable une cartographie des secteurs à analyser sera établie (secteurs soumis à pression urbaine, espaces de transition entre urbain et rural, ...) et validée avec les représentants du SMEAT.

Les critères analysés pourront porter sur les thèmes suivants :

- Valeur agronomique des sols,
- Accessibilité à l'eau, (potentiel irrigable),
- Productions spécifiques, (maraichage, semences, cultures à fortes valeur ajoutée, ...),
- Signes officiels de qualité,
- Secteurs de projets,
- Dynamique d'installation,
- Zonages spécifiques générant des contraintes agricoles (zone vulnérables, BCAE,),
- Zonages environnementaux (Natura 2000, MAEC, ...),
- Organisation du parcellaire agricole,
- Surfaces représentant un potentiel agricole non exploité,
- ...

Le choix des critères à analyser se fera en concertation avec le SMEAT, il s'agira de retenir les données les plus pertinentes.

L'objectif de cette analyse est de donner au SMEAT des éléments pour identifier les secteurs agricoles à préserver ou qui devront faire l'objet d'une attention particulière à l'échelle des PLU/PLUi.

L'analyse multicritères sera complétée par une approche prospective destinée à éclairer les potentielles mutations de ces secteurs sous pression urbaine.

3.3 - Analyse prospective, et identification des besoins de l'agriculture

Le code de l'urbanisme prévoit que le SCOT doit répertorier dans le diagnostic les besoins en matière « ... d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique ... ».

Sur cette base, il définit les objectifs de préservation et de mise en valeur des espaces agricoles naturels et forestiers et fixe dans le Document d'Orientations et d'Objectifs les modalités de préservation de ces espaces.

Il est proposé :

- de recenser et analyser les études prospectives sur l'agriculture,
- d'organiser des ateliers de travail associant des partenaires représentatifs de l'ensemble du monde agricole :
 - o Production : exploitants agricoles représentatifs des principales filières présentes sur le territoire et les organismes représentant des agriculteurs et les différents modes de production agricole,
 - o Transformation et commercialisation : coopératives, MIN, ...
 - o L'accompagnement : SAFER, DRAAF, INRA, CRAO, CER France, Erable 31, ...

La liste des participants aux ateliers sera établie d'un commun accord avec les services du SMEAT.

Analyse des études existantes :

Plusieurs études prospectives sur l'agriculture ont été réalisées ces dernières années (Climagri, AFTERRE, ADEME...), une analyse et synthèse de ces études permettra de repérer les principaux scénarios et d'alimenter la réflexion et les débats avec les professionnels agricoles.

Ateliers de travail avec les professionnels et partenaires agricoles :

Les ateliers de travail avec les agriculteurs et des partenaires agricoles seront organisés sur une journée dédiée, ils ont pour finalité :

- de sensibiliser les participants au rôle et enjeux du SCOT,
- de partager le diagnostic du territoire,
- de définir les besoins pour l'agriculture à moyen terme,
- d'identifier et évaluer les capacités des agriculteurs du territoire à engager une mutation agricole pour répondre aux attentes sociétales et aux enjeux environnementaux.

Les ateliers seront précédés d'une réunion générale destinée à présenter :

- Le rôle du SCOT et ses enjeux,
- La synthèse du diagnostic agricole,
- La synthèse des études prospectives.

Ils aborderont les thèmes suivants :

- La question du foncier agricole,
- L'adaptation de l'agriculture au changement climatique,
- La viabilité des exploitations agricoles et le renouvellement des générations,
- La valorisation locale des productions et la diversification,
- La multifonctionnalité de l'agriculture.

La synthèse de ces ateliers sera restituée sous forme de fiches thématiques qui résumeront les échanges, et mettront en avant les enjeux et problématiques agricoles sur le territoire du SCOT.

En synthèse des préconisations seront formulées.

Nota : la finalité de ces ateliers est les agriculteurs, principaux acteurs du monde agricole, à la réflexion prospective sur l'agriculture du territoire. Aussi, nous mentionnons l'importance de prévoir la réalisation des ateliers de travail pendant la période hivernale afin de s'assurer de la disponibilité des agriculteurs.

L'ensemble de ces travaux (diagnostics, analyse spatiale, prospective et besoins) doit permettre :

- au maître d'ouvrage de disposer d'une vision élargie de la problématique agricole sur le territoire du SCOT,
- aux élus et équipes techniques en charge de la révision du SCOT de disposer d'une connaissance suffisante du contexte agricole pour alimenter les différents étapes et pièces du SCOT sur la partie agricole.

Synthèse du contenu des trois parties de l'étude

Phases	Contenu	Documents produits	Réunion	Durée
1 - Compléments aux travaux de diagnostics	1 Connaissance plus précise du profil de l'agriculture sur le territoire 2 Renouvellement des exploitations 3 Approche de l'économie agricole sur le territoire Pour chaque thème : - Recueil des données (internes et externes) - Analyses et commentaires - Rédaction d'une note illustrée	Notes accompagnées illustrations et cartographies	1 réunion techniciens	2.5 mois <i>(de mi-déc. 2019 à fin fév. 2020)</i>
2 - Analyse spatiale des enjeux agricoles sur les secteurs de franges urbaines	- Identification des secteurs de franges à analyser (SMEAT AUAT), - Proposition de critères à retenir pour analyses spatiales à soumettre pour validation au SMEAT, - Recherche, collecte des données (internes et externes), - Saisie des données et traitement SIG, - Vérification cohérence résultats des analyses, - Approche prospective sur la mutation des secteurs sous pression urbaine, - Rédaction note d'analyse, - Réalisation d'un diaporama de présentation aux élus, - Restitution des résultats au bureau du SMEAT.	Cartographies Document d'analyse : Note/rapport Diaporama présentation élus	1 réunion techniciens, 1 réunion élus	7 mois <i>(de mi-janv. à mi-juillet 2020)</i>
3 - Analyse prospective, et identification des besoins de l'agriculture	- Analyse des études de prospective agricole et synthèses, - Identification des agriculteurs référents et partenaires, - Préparation contenu et organisation ateliers, - Animation des ateliers, - Synthèses ateliers sous forme de fiches par thématique : (résumé contenu de l'atelier, synthèse, enjeux) - Préconisation, - Rédaction note/rapport, - Réalisation d'un diaporama de présentation aux élus, - Restitution des résultats au bureau du SMEAT.	Fiche/note synthèse étude prospective Document d'animation ateliers Rédaction fiches de synthèse Rédaction note/rapport Diaporama présentation élus	1 réunion techniciens, 1 réunion élus Tenue ateliers	9 mois <i>(de fév. à sept. 2020)</i> <i>(réalisation des ateliers avant mi- mars 2019)</i>

4. Conditions de réalisation de l'étude

4.1 - Délais

Le délai de réalisation de l'étude est de 10 mois à compter de la notification de la mission (de janvier 2020 à octobre 2020).

4.2 - Réunions

Sont prévues :

Des réunions de travail techniques avec les représentants du SMEAT et de l'Auat :

- 1 réunion de démarrage et d'organisation de la mission,
- 1 réunion entre les phases 1 et 2 : restitution des compléments du diagnostic, validation du zonage soumis à analyse spatiale et des critères à retenir pour analyses,
- 1 réunion de restitution et validation des analyses spatiales avant présentation aux élus,
- 1 réunion de restitution des ateliers avant présentation aux élus.

Des réunions de présentation aux élus :

- 1 réunion de présentation des résultats des analyses spatiales,
- 1 réunion de présentation des résultats de l'analyse prospective.

4.3 - Equipe d'étude

L'équipe d'étude est constituée de :

Jacqueline BESSETTES - Responsable du service Urbanisme - Foncier, chargée du suivi de l'étude

jacqueline.bessettes@haute-garonne.chambagri.fr - 05 61 10 42 69 / 06 86 88 82 03

Mathilde ESPINASSE - Chargée d'études, Foncier, Périurbaine et Biodiversité

mathilde.espinasse@haute-garonne.chambagri.fr - 06 71 57 64 34

Nadine DUBUCQ - Sigiste

nadine.dubucq@haute-garonne.chambagri.fr - 05 61 10 42 84

Marion HOULES - Conseillère agricole de secteur

marion.houles@haute-garonne.chambagri.fr - 06 31 48 94 50

Jérôme SOUBIE - Conseiller agricole de secteur

jerome.soubie@haute-garonne.chambagri.fr - 06 74 75 30 17

Jean-François CAUX - Conseiller agricole de secteur

jean-francois.caux@haute-garonne.chambagri.fr - 06 83 19 89 08

Bertrand DELMAS - Conseiller agricole de secteur

bertrand.delmas@haute-garonne.chambagri.fr - 06 85 53 74 35

Sonia DABEZIES - Assistante du Pôle Territoire

sonia.dabezies@haute-garonne.chambagri.fr - 05 61 10 43 01

4.4 - Montant de la Prestation

Le montant de la prestation est de dix-neuf mille cent soixante-quinze euros hors taxes, vingt-trois mille dix euros toutes taxes comprises,

REPARTITION DES COÛTS PAR PHASES D'ETUDE

Phases d'étude	Nombre de jours	Coût HT	Total en euros TTC
Coût journée 650,00 € Le temps des conseillers agricoles est pris en charge par la Chambre d'agriculture (non compté dans le temps facturé)			
Phase 1 : Compléments aux travaux de diagnostics			
1.1. Connaissance plus précise du profil de l'agriculture	2.5	1 625,00 €	1 950,00 €
1.2. Renouvellement des exploitations	1.5	975,00 €	1 170,00 €
1.3. Approche de l'économie agricole	2.5	1 625,00 €	1 950,00 €
Phases 2 : Analyse spatiale des enjeux agricoles sur les secteurs de franges urbaines	12 + 4 j. conseillers agricoles (non facturés)	7 800,00 €	9 360,00 €
Phases 3 : Analyse prospective, et identification des besoins de l'agriculture	11 + 8 j. conseillers agricoles (non facturés)	7 150,00 €	8 580,00 €
TOTAL	29.5 + 12 j. conseillers agricoles (non facturés)	19 175,00 €	23 010,00 €

Devis valable 3 mois à compter de la réception.

A Le

Pour le SMEAT, le Directeur (Signature et cachet)	Pour la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, le Directeur (Signature et cachet)
--	--

4.5 - Modalités de règlement

Le règlement s'effectuera, selon les modalités suivantes :

- un acompte de 30 % du montant de la mission, à l'acceptation du devis,
- un acompte de 40 % du montant des parties fixes, à l'issue de la phase 2
- le solde de 30 % du montant des parties fixes à la remise des documents d'étude.

Le versement des acomptes fera l'objet d'un mandatement au profit de :

TITULAIRE DU COMPTE : CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE HAUTE-GARONNE

Identifiant nationale de compte bancaire - RIB					Domiciliation
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB		
10071	31000	00001001372	50		TPTOULOUSE

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1310	0000	0010	0137	250	TRPUFRP1

4.6 - Conditions de réalisation

Les éventuelles modifications ou évolutions à la présente offre devront faire l'objet d'un avenant approuvé dans les mêmes formes que celles-ci, après accord des deux parties.

Si l'étude se voyait retardée, pour quelque raison que ce soit, les parties conviendraient de la rédaction d'un avenant, prorogeant les dispositions contenues dans la présente.

4.7 - Contacts



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE



www.scot-toulouse.org

Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

Mme. Jacqueline BESSETTES

Responsable du service Urbanisme - Foncier

jacqueline.bessettes@haute-garonne.chambagri.fr

Tél.: 05 61 10 42 69 Mobile: 06 86 88 82 03

SMEAT

M. Jacques ENGRAND

Directeur

jacques.engrand@scot-toulouse.org

Tél.: 05 34 42 42 81

A Le

Pour le SMEAT, le Directeur (Signature et cachet)	Pour la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, le Directeur (Signature et cachet)
--	---